

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANDRAIS
SEANCE DU 26 MARS 2018**

Le Conseil Municipal de la Commune de LANDRAIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. MENANT Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2018

Présents : MM MENANT F. BABAUD R. MOUR-GASREL F. AUJARD N. CAILLON F. CHARRON E.
DAHERON J. GEGADEN P. GRELET M. MARCHAIS O. MOINARD P. PINAUD J. STENGER C. TURGNE F.
Absents : MME CHABIRAUD L

Le compte rendu de la précédente réunion ayant été approuvé à l'unanimité, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Madame MOUR-GASREL a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR : session ordinaire

Participation financière 2018 au SIVOS

Vote des subventions communales 2018

Vote des taux 2018

Vote du budget primitif 2018

Informations et questions diverses

PARTICIPATION FINANCIERE 2018 AU SIVOS

Le besoin de financement SIVOS pour 2018 s'élève à:
507 138 € soit **253 569 €** par commune.

En référence à l'article 10 des statuts du SIVOS Le Thou-Landrais :

Part population : Le Thou 1900 habitants – Landrais 761 habitants soit 2661 habitants
 Le Thou **71%** Landrais **29%**

Part effectifs : Elémentaire 209 : Le Thou 176 (84%) Landrais 33 (16%)
 Maternelle 118 : Le Thou 95 (81%) Landrais 23 (19%)
 Total effectifs : Le Thou 271 (83%) Landrais 56 (**17%**)

Participation de Landrais : Part habitants : 253 569 € x 29% = 73 535.01 €
 Part élèves : 253 569 € x 17% = 43 106.73 €
 Soit : **116 641 €** pour 2018

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte ces participations qui seront inscrites au budget primitif 2018.

Périodicité des participations financières des communes au SIVOS LE THOU – LANDRAIS

Afin de faciliter la gestion de la trésorerie du SIVOS LE THOU – LANDRAIS, la périodicité des participations financières des communes du Thou et de Landrais au budget du SIVOS a été arrêtée comme suit :

Participation des communes du Thou et de Landrais au SIVOS :

Les communes versent une somme constituant leur participation annuelle tous les trimestres. Il est proposé la répartition trimestrielle suivante :

- 1^{er} trimestre : 30% de la participation annuelle des communes
- 2^{ème} trimestre : 20% de la participation annuelle des communes
- 3^{ème} trimestre : 30% de la participation annuelle des communes
- 4^{ème} trimestre : 20% de la participation annuelle des communes

VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide pour l'année 2018 de verser les subventions communales suivantes :

Au 6574 :	500.00 €
Banque Alimentaire	200.00 €
Croix Rouge Française	150.00 €
Secours Catholique	150.00 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2018, qui demeurent fixés à :

Taxe d'habitation :	12.10 %
Taxe Foncière (bâti) :	22.93 %
Taxe foncière (non bâti) :	56.93 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Vu le C.G.C.T.,

Considérant le vote du compte administratif et du compte de gestion 2017 en date du 19 mars 2018,

Considérant le vote de l'affectation des résultats 2017 en date du 19 mars 2018,

Considérant que les résultats de l'exécution de l'exercice budgétaire de l'année 2017 font apparaître un excédent de fonctionnement de 117 804.83 € et un déficit d'investissement de 63 190.79 €,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote le budget primitif 2018 qui s'équilibre comme suit :

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses	506 263.04 €
	Recettes	506 263.04 €
<u>Investissement</u> :	Dépenses	155 847.79 €
	Recettes	155 847.79 €

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR TRAVAUX DE VOIRIE 2018

Dans le cadre des prévisions de travaux de voirie communale 2018, un devis a été demandé au Syndicat Départemental de la voirie des communes de la Charente-Maritime.

Il s'agit de travaux de scarification de chaussée, de revêtement bicouche pré gravillonné sur la VC n°6 au niveau de la route de Toucherit et de la rue des Abreuvoirs, VC n°12 rue des Minimes, VC n° 26 Monlieu, rue du Fief Choisi, VC n°37 rue du Marais.

Le montant s'élève à 54 131.46 € TTC. Soit 22 837.09 € HT et 26 726.96 € non assujetti à la TVA, (montant de travaux de 49 564.05 €).

Après avoir pris connaissance des travaux, de leur nécessité et du coût estimé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le devis proposé et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime.

Le plan de financement retenu est le suivant :

Opération 1031

Dépenses

au 2151 49 564.05 €

Recettes

Au 1323 Subvention C. Départ. (40%) 19 825.62 €

Autofinancement sur HT 29 738.43 € 34 305.84 € sur TTC

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REFECTION DE LA TOITURE DU LOCAL 6 RUE DU LOGIS

La commune de LANDRAIS est propriétaire du bâtiment 6 rue du logis (ancien local de la bibliothèque) faisant partie de l'ensemble cadastré section B 1330.

Des travaux intérieurs de mises aux normes ont été effectués en 2017, la toiture est en mauvais état, des fuites endommagent l'étage du bâtiment. Il convient de procéder à des travaux de rénovation et d'isolation de la toiture pour sécurité et bien isoler les lieux.

Des devis ont été établis. Le coût HT des travaux est estimé à **6 784.40 €** (soit **8 121.28 € TTC**).

Des aides peuvent être sollicitées auprès du Département (Revitalisation des centres et petites communes)

Subventions attendues :

- Conseil Départemental
(40% montant HT des travaux) 2 713.60 €
- Autofinancement : 4 073.80 € (5 407.68 € sur TTC)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime et à déposer les dossiers de demande de subventions.
- accepte le plan de financement proposé

L'opération « 1060 » a été inscrite au budget primitif 2018, tant en dépenses qu'en recettes.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REFECTION DE PLAQUES AU MONUMENT AUX MORTS

Monsieur le Maire informe les conseillers que les communes sont tenues d'entretenir leurs Monuments aux Morts. Il a fait établir un devis pour la réfection des plaques et gravures du Monument aux Morts qui sont en mauvais état. Il s'élève à 1 279.17 €. TTC.

Les collectivités territoriales peuvent solliciter une subvention auprès de la Direction des Patrimoines, de la Mémoire et des Archives du ministère des armées (DPMA), la participation du ministère de la défense ne pourra excéder 20% du coût total des travaux (hors TVA) dans la limite de 1 600 €.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents approuvent l'opération et acceptent le devis proposé, et autorisent Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la DPMA.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2018.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Plantation d'une haie chemin de la Chauvière

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers le projet de plantation d'une haie au niveau du chemin de la Chauvière. Contact a été pris avec une personne du Conseil Départemental pour estimer le coût. Une subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental.

Commission communale des Impôts

Elle se réunira le mercredi 04 avril 2018 à 10h.

Madame Estelle CHARRON demande pourquoi la haie entre Ardillières et Landrais, chemin en direction du Fief Choisi, n'a pas été élaguée depuis 5 ans. Elle signale également des trous à boucher sur ce chemin.

Elle aimerait savoir pourquoi il n'y a pas d'éclairage public sur une partie de la rue des Acacias (portion située du virage à la sortie de Fondouce en direction de la route Ardillières Le Thou). Monsieur le Maire explique que cela avait été envisagé lorsqu'il y a eu des travaux à Fondouce mais que cela n'est pas techniquement possible à cet endroit.

Sans autre question ou information, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Les conseillers,

Le Maire, F. MENANT